

À PROPOS DE LA CLASSIFICATION DU SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL AU SEIN DE LA NACE

Elis Marçal, Susan Corr, David Aguilera Cueco, Jeremy Hutchings, Conor Newman

Traduction : David Aguilera Cueco

Résumé Ce document rend compte des conclusions et recommandations produites à l'issue des recherches de la Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ci-après ECCO) sur l'inclusion de la conservation-restauration dans les codes NACE. Il est observé que la hiérarchie de classification utilisée dans les codes NACE n'est pas pleinement utilisée en ce qui concerne le secteur, ce qui a conduit à l'exclusion de certaines spécialités pertinentes, telles que la conservation-restauration. Attendu que cela peut être facilement résolu avec un ajustement minimal des codes, il apparaît que la définition implicite du patrimoine dans les codes ne reflète pas la théorie ou la pratique actuelle. Il est suggéré que la division concernée des codes NACE soit renommée « Activités du patrimoine culturel ». L'article conclut en examinant comment le patrimoine culturel pourrait être développé en tant que secteur distinct, où l'activité de conservation-restauration est considérée à côté de toutes les autres activités liées au patrimoine.

Abstract This paper reports on the findings and recommendations of the European Confederation of conservator-restorers' organisations' (hereafter ECCO) investigations into the inclusion of conservation-restoration in the NACE Codes. It is observed that the classificatory hierarchy employed in the NACE codes is not utilised fully with respect to the sector, leading to the exclusion of relevant specialisms, such as conservation-restoration, from the data. Whereas this is easily resolved; and with minimal adjustment to the codes; the definition of heritage implicit in the codes does not reflect current theory or practice. It is suggested that the relevant division in the NACE codes be renamed « Cultural Heritage activities ». The paper finishes by considering how cultural heritage might be developed as a discrete sector, where the activity of conservation-restoration is situated alongside all other heritage related activities.

Resumen Este documento informa sobre los hallazgos y recomendaciones de las investigaciones de la Confederación europea de organizaciones de conservadores-restauradores (ECCO) sobre la inclusión de la conservación-restauración en los códigos NACE. Se observa que la jerarquía clasificatoria empleada en los códigos NACE no se utiliza completamente con respecto al sector, lo que lleva a la exclusión de especialidades relevantes, tales como la conservación-restauración, de los datos. Mientras que esto se resuelve fácilmente y con un mínimo ajuste a los códigos, la definición de patrimonio implícita en los códigos no refleja la teoría o la práctica actual. Se sugiere que la división correspondiente en los códigos NACE se renombre como « Actividades del patrimonio cultural ». El documento finaliza considerando cómo el patrimonio cultural podría desarrollarse como un sector discreto, donde la actividad de conservación-restauración se sitúa junto a todas las demás actividades relacionadas con el patrimonio.

Mots-clés conservation-restauration; NACE; ISCO; patrimoine culturel; ESSnet-Culture; Voix de la culture; professions du patrimoine.

Note sur la traduction

David Aguilera Cueco

Ce texte représente la synthèse, en mai 2020, des travaux entrepris par certains membres du *Committee* de l'ECCO en 2014. Il reprend les interrogations précédemment formulées à la conférence des présidents de l'ECCO en 2007, par Anne Elisabeth Rouault, alors présidente de la FFCR. La version ici traduite est la troisième diffusée par l'ECCO sur son site, enrichie de diverses contributions, y compris celle de Conor Newman, archéologue, universitaire, rompu aux missions d'intérêt général et politique, permettant au texte d'acquiescer une vision mieux distanciée et un langage plus policé nécessaire à la matière traitée ici. Une des difficultés de la traduction a résidé dans le fait que les citations en anglais des textes originaux de la classification NACE disposaient parfois de versions traduites en français officiellement. Ce sont les traductions officielles des citations et des acronymes qui ont été utilisées. Parfois les acronymes ont été conservés dans les deux langues, séparés par une barre oblique.

Introduction

La communauté des conservateurs-restaurateurs à travers l'Europe est consciente depuis longtemps qu'aucun code fiscal spécifique à l'activité de conservation-restauration n'est attribué au sein de la NACE ¹. De même, la profession de conservateur-restaurateur n'a pas de code correspondant dans la Classification internationale type des professions (ISCO/CITP) ^{2 3}. Cette absence de désignation signifie qu'aucune donnée statistique sur le profil économique de la conservation-restauration ne peut être obtenue; la contribution de l'activité à l'économie de l'Europe reste cachée et la profession ne bénéficie pas du même statut que les autres professions répertoriées dans la CITP.

Il existe de nombreuses raisons, historiques et structurelles, à cette anomalie. L'émergence de la conservation-restauration en tant qu'activité spécifique, distincte de la « restauration » telle que définie actuellement dans la NACE, y contribue grandement. Il en va de même de la méthodologie par laquelle les données économiques sont compilées et structurées pour ce qui concerne les activités culturelles, ce qui rend encore plus difficile de situer l'activité de conservation-restauration. Que la conservation-restauration chevauche à la fois les sciences et les sciences humaines est un autre facteur de complication.

En 2014, le groupe de travail de l'ECCO⁴ a commencé à réexaminer la structure des codes NACE et les recommandations contenues dans le rapport *ESSnet-Culture*, le rapport final du

¹ *Statistical classification of economic activities in the European community; Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne. Eurostat : NACE rév. 2*, Luxembourg, Office for official publication of the European communities, 2008. <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-KS-RA-07-015>

² International Labour Organisation/ organisation Internationale du travail. *International Standard Classification of Occupations 2008 (ISCO-08) : Structure, group definitions and correspondence tables*, 2012. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_172572.pdf

Classification internationale des types de professions, 2008 (ISCO_08) Structure, définitions des groupes et tables de correspondance, 2012. <https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/>

³ Le terme « Conservateur » apparaît dans la version française de l'ISCO/CITP (*Classification Internationale Type des Professions*, Unit Group 2621), où il se réfère spécifiquement à la profession de conservateur de musées et d'archives, traduit par « curator » dans la version en langue anglaise.

⁴ Rue Coudenberg 70, BE-1000 Bruxelles, Belgique. Enterprise no. 0447.118.530

réseau du système statistique européen sur la culture (2012)⁵. Le rapport *ESSnet* présente l'examen des méthodologies et cadres actuels de collecte et d'organisation des données statistiques pour les activités culturelles au niveau européen. Initiée, menée et publiée par Eurostat, cette révision avait été entreprise par des experts des ministères nationaux de la culture et des institutions culturelles nationales, conformément à la « méthode ouverte de coordination » (MOC⁶). D'après ses analyses, le groupe de travail de l'ECCO a présenté la recommandation selon laquelle l'activité de conservation-restauration devrait être ajoutée à la structure existante de la NACE.

Cependant, l'ajout de la conservation-restauration aux codes ne se limite pas à la simple question technique de la modification de la classification : les codes ne reflètent pas la théorie ou la pratique contemporaine des activités autour du patrimoine, à savoir qu'ils ne concordent pas avec le fait que la culture, le patrimoine et les activités associées sont désormais reconnues comme des forces économiques et sociales à part entière. Ils ne reconnaissent pas non plus le large éventail d'acteurs ayant un noyau sectoriel complet de compétences et d'aptitudes qui sont transsectorielles⁷.

Reconnaissant ce changement de paradigme – qui trouve son expression dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (CoE, Faro, 2005⁸) – ECCO a publié une déclaration émise lors de la conférence des présidents de 2016 affirmant que l'activité de conservation-restauration est une ressource pour la société⁹. Cette déclaration précédait la création d'un groupe d'experts dans le cadre du plan de travail pour la culture de l'Union européenne (UE) (2017-2018; voir ci-dessous) appelé à examiner, par le biais des dialogues des « Voix de la culture », les professions traditionnelles et émergentes du patrimoine culturel, en mettant l'accent sur les compétences, la formation et le transfert des connaissances.

Ainsi, en mai 2016, la DG Culture et Éducation de la Commission européenne (DGEAC) a lancé une série de sept dialogues parallèles, thématiques et structurés sous la bannière « Voices of Culture » (Voix de la culture, VoC). L'ECCO a participé au dialogue structuré sur « Les compétences, la formation et le transfert de connaissances pour les professions traditionnelles et émergentes du patrimoine culturel »¹⁰. Ces dialogues ont été achevés et publiés en octobre 2017¹¹. Les délibérations du dialogue sur « Les compétences, la formation et le transfert de connaissances pour les professions traditionnelles et émergentes du

⁵ Bína, V., Chantepie, P., Deroin, Frank, G., Kommel, K., Kotýnek, J., & Robin, P. *ESSnet Culture – European Statistical System Network on Culture – Final report*. (2012). Uniquement en langue anglaise. http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf

⁶ https://ec.europa.eu/culture/policy/strategic-framework/european-coop_en

⁷ Pirkovič, J. « Unpacking the convention into challenging actions for member states », *Heritage and Beyond/Patrimoine et au delà*, Council of Europe, 2008, p. 23-28; Goddard, S. « Heritage partnerships – promoting public involvement and understanding », *Heritage and Beyond/Patrimoine et au delà*, Council of Europe, 2008, p. 141-148; Greffe, X. « Heritage conservation as a driving force for development », *Heritage and Beyond/Patrimoine et au delà*, Council of Europe, 2008, p. 101-112. Voir aussi [16].

⁸ <https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/faro-convention>

⁹ ECCO, Declaration of Berlin, 2016 http://www.ecco-eu.org/fileadmin/user_upload/Declaration_of_Berlin_with_participants.pdf

¹⁰ <https://voicesofculture.eu/2019/05/16/skills-training-knowledge-transfer-in-cultural-heritage-2/>

¹¹ Ateca Amestoy, V., Aguilera Cueco, D., Baatz, W., Karatza, M., Konstantinidis, K., Marçal, E.,... Stanojev, J. *VoC Brainstorming Report Towards an integrated approach to cultural heritage – prospectus on « skills, training and knowledge transfer for traditional and emerging heritage professions. »*, 2017. <http://www.voicesofculture.eu/wp-content/uploads/2018/06/VoC-Skills-and-training-Final-report-with-Appendix1.pdf>

patrimoine » étaient fermement ancrées dans la vision dominante à travers l'Europe, selon laquelle les diverses activités et professions qui composent le secteur du patrimoine culturel d'aujourd'hui sont des forces sociales et économiques à part entière. ECCO a intégré le dialogue sur les VoC en s'appuyant précisément sur ce point de vue, et avec la connaissance approfondie et critique de son propre groupe de travail sur la NACE, la CITP et le rapport ESSnet-Culture.

Fonctionnement de la NACE

La NACE applique une classification hiérarchique de 4 niveaux à 21 secteurs (A à U) de l'économie européenne, codifiée de manière alphanumérique (à savoir les codes NACE). Les activités dans chacun des secteurs sont classées selon une progression linéaire à trois niveaux de spécificité croissante, à savoir les divisions, les groupes et les classes.

Le secteur qui nous intéresse ici est R : Arts, spectacles et loisirs.

Quatre pôles d'activités sont reconnus dans ce secteur :

- R90 Activités créatives, artistiques et de spectacle;
- R91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles;
- R92 Organisation de jeux de hasard et d'argent;
- R93 Activités sportives, récréatives et de loisirs.

Dans le cas de la division R91 – le domaine présentant un intérêt particulier pour notre étude – aucune distinction ou raffinement progressif n'est appliqué entre la division et le groupe (voir le tableau 1). Cela signifie qu'en réalité, la division R91 fonctionne avec deux ordres au lieu de trois. En effet, la classification passe directement de la division à la classe, niveau auquel seulement quatre classes d'activités sont distinguées : 91.01 Bibliothèque et archives; 91.02 Musées; 91.03 Exploitation des sites et bâtiments historiques et des attractions touristiques similaires; 91.04 Jardins botaniques et zoologiques et réserves naturelles. Ce raccourcissement de la hiérarchie a un impact direct sur le niveau de détail intégré par la NACE. Dans leur format actuel, les activités spécialisées, telles que la conservation-restauration, l'archéologie, la généalogie, l'histoire, l'histoire de l'architecture, et ainsi de suite, ne sont pas identifiées dans les codes NACE.

Les codes NACE sont utilisés au niveau national à des fins fiscales et, au niveau national et international, par des organisations telles qu'Eurostat, pour générer des données statistiques sur l'activité économique sectorielle et sous-sectorielle, ses performances et sa contribution au système. L'absence d'activités spécialisées au niveau de la classe signifie que la contribution à l'activité économique de ces spécialités et d'autres dans le secteur du patrimoine culturel est invisible statistiquement et, par conséquent, peut-être aussi d'autres manières. En fait, comme le reconnaît le rapport *ESSnet-Culture*, les codes NACE opèrent sur une vision étroite et limitée du domaine culturel. Hormis une référence aux « sites du patrimoine mondial », les termes « patrimoine » et « patrimoine culturel » ne sont pas utilisés, malgré le fait que le terme « profession du patrimoine » relève du langage courant, et que de nombreux acteurs dans ce domaine se décrivent et sont employés en tant que « professionnels du patrimoine » ou « spécialistes du patrimoine ».

Enfin, il est également important de noter que les professions correspondant à chaque domaine d'activité de la NACE sont enregistrées dans la Classification internationale type

des professions (CITP). Par conséquent, comme indiqué ci-dessous, la reconnaissance des acteurs spécialisés dans le domaine du patrimoine dans les codes NACE est, sinon fondée, du moins liée à la reconnaissance de la CITP¹². Au sein de la CITP, les professions juridiques, sociales et culturelles forment un groupe nécessitant un enseignement supérieur, dont les qualifications sont calibrées par rapport au cadre européen des certifications (EQF/CEC). Le conservateur-restaurateur (ice-ice) tomberait dans le schéma ci-dessous (tableau 1).

| Division | Groupe | Classe |
|--|--|---|
| 91 Bibliothèques, archives, musées, et autres activités culturelles. | 91.0 Bibliothèques, archives, musées, et autres activités culturelles. | 91.01 Activités de bibliothèques et archives 91.02 Activités de musées 91.03 Opérations sur des sites historiques, biens immeubles et attractions similaires. 91.04 Application des techniques traditionnelles de production / création à la restauration du matériel du patrimoine culturel Reconstruction / rénovation du patrimoine en utilisant des techniques traditionnelles et de nouveaux matériaux |

Tableau 1 -91- Division Bibliothèques, archives, musées et autres activités du patrimoine culturel et naturel (état actuel NACE).

Insertion des activités du patrimoine culturel dans la NACE : trouver une place pour la conservation-restauration

En considérant la manière dont les activités de conservation-restauration pourraient être incluses dans la classification NACE, le groupe de travail de l'ECCO a envisagé ce à quoi pourrait ressembler la division R91 (tableau 2) si elle était simplement renommée « Activités du patrimoine culturel » et si les bibliothèques, archives, musées et d'autres activités culturelles étaient reclassées au niveau du groupe (plutôt qu'au niveau de la classe comme c'est le cas actuellement). Elles seraient alors codées respectivement 91.01, 91.02, 91.03 et 91.04. Cela ouvrirait le système descriptif à l'ajout d'une liste plus représentative d'activités dans le secteur (telles que la conservation-restauration; codé 91.05 sur le tableau 2), et refléterait beaucoup mieux l'éventail des activités effectives et émergentes dans ce domaine. Le tableau 2 tente de remplir le schéma à des fins d'illustration uniquement.

¹² En octobre 2016, l'ECCO a adressé une lettre à la Classification internationale type des professions (CITP/ISCO) demandant l'inclusion de la profession de conservateur-restaurateur. La réponse (avril 2017) a souligné que les changements ne peuvent être demandés que par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). La question, nous a-t-on dit, serait examinée lors des discussions avant une révision de la CITP prévue pour octobre 2018. Entre-temps, une entrée pour Conservateur-restaurateur serait ajoutée à la version principale de l'Index des titres professionnels et figurerait sur la page Web de la CITP lors de la prochaine publication d'un index mis à jour. L'index est considéré comme une « carte entre les titres d'emploi du monde réel et les catégories identifiées dans la classification ». Au moment de la mise sous presse, ECCO n'a reçu aucune confirmation.

| Groupe | Classe |
|--|---|
| 91.01 Bibliothèques et archives | Activités de bibliothèque et archives / archivage Gestion administrative de bibliothèques et des archives |
| 91.02 Activités de musées et collections privées. | Activités des musées et collections privées Conservation des musées et des collections privées Conception et construction d'expositions Éducation muséale Gestion des collections Activités de manutention et de transport Gestion administrative Surveillance |
| 91.03 Patrimoine bâti monuments, églises/édifices religieux, intérieurs historiques. | Exploitation de sites et de bâtiments historiques et d'attractions patrimoniales similaires Gestion des bâtiments patrimoniaux Activités de conseil en architecture patrimoniale Ingénierie du patrimoine Guide du patrimoine Promotion du patrimoine Agent du patrimoine |
| 91.04 Sites historiques et archéologiques et paysages historiques | Fouilles et enquêtes archéologiques / activités archéologiques Gestion des sites patrimoniaux |
| 91.05 Activités de conservation-restauration | Activités de préservation du patrimoine Conservation-restauration Conservation préventive Gestion de la conservation Assistance technique en conservation-restauration Science en conservation Recherche en conservation |
| 91.06 Métiers d'art rattachés à la restauration | Application des techniques traditionnelles de production / création à la restauration du matériel du patrimoine culturel Reconstruction / rénovation du patrimoine en utilisant des techniques traditionnelles et de nouveaux matériaux |

Tableau 2 Activités du patrimoine culturel (version révisée).

L'inclusion d'un titre du groupe « Métiers d'art rattachés à la restauration » (code 91.06) reconnaît l'existence d'activités artisanales qui opèrent dans le domaine du patrimoine culturel. Celles-ci représentent des compétences artisanales reconnues, souvent associées à des formations et des apprentissages distincts, qui peuvent travailler spécifiquement dans le domaine du patrimoine culturel. En raison de leur nature propre au patrimoine, il est proposé ici de les regrouper en un groupe distinct mais partageant la même rubrique divisionnaire que la conservation-restauration. La conservation-restauration n'est pas un processus créatif ou artistique, mais elle utilise les compétences spécialisées, les connaissances et l'expérience de nombreux métiers d'art pour obtenir un résultat respectant l'éthique. Ces compétences, connaissances et expériences sont nécessaires pour répondre aux exigences de préservation, fondées sur une conjugaison complexe de principes paradigmatiques inscrits dans les conventions et accords internationaux. Pour le patrimoine culturel, un ensemble canon de littérature essentielle et révisée par les pairs s'est développé, dont la discipline de la conservation-restauration a elle-même constitué le fer de lance.

Réflexions sur la conservation-restauration et les codes NACE

Parmi les nombreuses recommandations du rapport *ESSnet-Culture* concernant la culture, se retrouve la suggestion que, pour identifier avec précision une activité et la profession associée, les coordonnées des codes respectifs dans les systèmes de classification utilisés par la NACE et l'ISCO/CITP doivent être plus étroitement corrélées. Cela signifie qu'une correspondance plus détaillée des données statistiques au sein du secteur doit être obtenue - lorsque des données sur l'emploi sont nécessaires, il est impératif que les activités classifiées par la NACE correspondent plus étroitement aux professions classifiées par l'ISCO/CITP.

Cependant, même avec l'ajout de nouveaux groupes et classes, la restructuration proposée de la division R91 témoigne toujours d'une perception dépassée de ce qui constitue le patrimoine culturel et de l'endroit où le patrimoine se trouve. Il ne tient pas compte du concept largement élargi du patrimoine culturel en tant que ressource publique fondée sur des valeurs, employant divers acteurs et médiateurs aux compétences longitudinales et transversales¹³. Si ce domaine élargi du patrimoine culturel doit se refléter dans les données économiques et les politiques publiques, il est devenu évident que les activités et les professions qui composent ce secteur doivent être soigneusement identifiées et cartographiées, une vision qui est ressortie du dialogue VoC sur les compétences, la formation et le transfert de connaissances pour les professions traditionnelles ou émergentes du patrimoine.

Pendant la phase initiale du groupe de travail de l'ECCO, la question de savoir si la conservation-restauration était une activité qui pourrait être mieux située dans le secteur scientifique et technique (M) des codes NACE a été longuement discutée. Inutile de dire qu'il y avait une résistance initiale à être placé dans les arts, le divertissement et les loisirs, étant donné les méthodologies scientifiques qui sont utilisées dans la conservation-restauration, mais aussi parce que lorsque l'activité de restauration est déjà identifiée, elle est alliée aux métiers d'art : traditionnellement, la restauration et les métiers d'art sont regroupés. Le rapport *ESSnet-Culture* propose un nouveau domaine culturel « Artisanat d'art » (ou métiers d'art, en français), précisant que « [La] fonction de création est la fonction principale de

¹³ cf. les contributions de Faro à *Heritage and Beyond/Patrimoine et au delà*, CoE, 2008.

l'artisanat d'art et que toute l'organisation des métiers d'art provient [sic] de la création »¹⁴. Cette caractérisation de la restauration parle plus directement des compétences de l'artisan, ce qui soulève la possibilité de confusion non seulement en termes d'identité professionnelle, mais particulièrement en ce qui concerne les processus mêmes qui distinguent la conservation-restauration de la restauration. La conservation-restauration n'est pas une activité qui crée, remplace ou reproduit mais intervient plutôt pour comprendre, préserver et transmettre un patrimoine matériel authentique. La restauration, dans son sens le plus large, peut englober les actions susnommées (créer, remplacer, etc.) mais uniquement dans la mesure où elles permettent le maintien de la lisibilité culturelle ou du potentiel de signification du patrimoine matériel que la conservation cherche à préserver.

Le raisonnement qui a finalement prévalu en faveur du maintien de la conservation-restauration dans le secteur des arts, du divertissement et des loisirs était qu'il impliquait un changement minimal dans la structure existante des codes; (2) étant entendu que la négociation des valeurs au sein de la conservation-restauration relève du domaine culturel; et (3) que les compétences des artisans sont légitimement (re) situées parmi les activités de restauration déjà situées dans cette section.

Les « Voix de la culture » à propos des compétences pour les professions du patrimoine culturel

Au cours des travaux du dialogue VoC sur les « Compétences, la formation et le transfert de connaissances, les professions traditionnelles et émergentes du patrimoine », il a été souhaité d'identifier les professions émergentes dans le domaine de la culture et du patrimoine. La nécessité d'identifier les compétences et les connaissances dans les professions émergentes et traditionnelles du patrimoine culturel prend tout son sens dans le contexte d'un concept élargi du patrimoine culturel, qui comprend les façons dont la société crée, s'engage et participe au patrimoine culturel¹⁵. De même, en ce qui concerne les codes NACE, il est également pertinent de parler de « professions émergentes » compte tenu, comme nous l'avons vu, de la perspective étroite et actuelle qu'ils ont sur les activités dans ce secteur, et telle qu'expérimentée par les conservateurs-restaurateurs.

ECCO a apporté au dialogue des VoC, la suggestion que les compétences requises des professions spécialisées, qu'elles opèrent dans la sphère privée ou publique, ou qu'elles soient considérées comme traditionnelles ou émergentes, devraient être différenciées en fonction de la mission et de la finalité de leur rôle, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles une profession existe. Les missions sont circonscrites par un ensemble d'actions qui reposent sur des compétences, aptitudes et connaissances spécifiques¹⁶. Celles-ci s'appliquent à toutes les

¹⁴ ESSnet-Culture Report, p. 335.

¹⁵ Auclair, E. and Fairclough, G., « Living between past and future. An introduction to heritage and cultural sustainability », in E. Auclair and G. Fairclough (eds), *Theory and Practice in Heritage and Sustainability: between past and future*, Routledge, 2015, pp. 1-22; Harrison, R., *Heritage: critical approaches*, Routledge, 2013; Desponds, D., Auclair, E., Bergel, P., and Bertucchi, M., *Les habitants, acteurs de la rénovation urbaine?* Presses Universitaires de Rennes, 2014; Birkeland, I., « The potential space for cultural sustainability. Place narratives and place-heritage in Rjukan (Norway) », in E. Auclair and G. Fairclough (eds), *Theory and Practice in Heritage and Sustainability: between past and future*, Routledge, 2015, pp. 161-175; Vaeliverronen, L., Kruzmetra, Z., Livina, A., Grinfilde, I., « Engagement of Local Communities in Conservation of Cultural Heritage in Depopulated Rural Areas in Latvia. », *International Journal of Cultural Heritage*, 2, 2017, pp. 13-21.

¹⁶ Aguilera Cueco, D., Hutchings, J., « From the Surface Noise to the "Voices of Culture" in the Cultural

professions du domaine et sont à leur tour rattachées aux qualifications déterminant l'identité et la reconnaissance professionnelles.

La nécessité de transmettre un patrimoine culturel authentique témoigne de « l'émergence », entre autres, de la profession de conservateur-restaurateur, qui, en conséquence, peut être considérée comme une poussée démographique particulière de professionnels ayant une mission spécifique, basée sur un ensemble complet des compétences cartographiées par ECCO¹⁷. Cette position est reflétée dans le rapport issu du dialogue *Voices of Culture* sur les compétences. ECCO a également proposé d'établir un lien entre les missions identifiées dans les VoC et ce que le cadre *ESSnet-Culture* définit comme « fonctions » (voir ci-dessous).

Rapprocher le dialogue « Voix de la culture » avec le document *ESSnet-Culture* et la classification NACE

La rubrique « mission » proposée dans le rapport *Voices of culture* s'aligne sur le système « fonctions » utilisé dans le rapport *ESSnet-Culture* sur la NACE. Compte tenu de l'influence que ce dernier pourrait exercer sur les futures révisions de cet aspect du cadre de la NACE, l'ECCO a développé une proposition d'appariement qui situe la conservation-restauration dans un cadre statistique reconfiguré, mais plutôt basé, cette fois, sur notre interprétation du cadre introduit dans le rapport *ESSnet-Culture*.

Le rapport *ESSnet-Culture* : domaines, fonctions et acteurs

Comme nous l'avons vu, le groupe de travail *ESSnet-Culture* a entrepris un examen du cadre existant utilisé pour la génération de données statistiques dans le domaine de la culture. Le cadre en question est basé sur un modèle développé par l'UNESCO en 1986 et sur la base d'un projet pilote d'Eurostat développé plus tard « Harmonisation des statistiques culturelles dans l'UE »; communément appelé « LEG-Culture, 1997-2002 »; où la terminologie adoptée par *ESSnet*, de « domaines » et de « fonctions culturelles », est utilisée^{18 19}. *ESSnet* décrit un domaine culturel (dont dix domaines sont identifiés; soit deux de plus que LEG-Culture mais sept de moins que la classification proposée par l'UNESCO en 2009 dans le « *Cadre pour les statistiques culturelles* » (CSC) comme « un ensemble de pratiques, d'activités ou de produits culturels centrés selon un groupe d'expressions reconnues comme artistiques »^{20 21}. En revanche, les *fonctions* sont des catégories ou des ensembles d'actions menées par des acteurs au sein des domaines culturels (par exemple : création; production / publication; diffusion;

Heritage Sector : hope and expectations from the coal-face of the cultural heritage workforce », Monográfico : Las Profesiones del Patrimonio Cultural, Competencias, formación y transferencia del conocimiento : reflexiones y retos en el Año Europeo del Patrimonio Cultural 2018 ». ACRE and GE-IIC, 2018, pp. 331-339.

¹⁷ Corr, S., Hutchings, J., van der Burg, J., Aguilera Cueco, D., Noll Minor, M., Gall Ortlik, A., Dobrusskin, D., *Competences for Access to the Conservation-Restoration Profession*. ECCO, Brussels, 2011. <http://www.ecco-eu.org/documents/publications/>

¹⁸ *Cultural statistics in the EU : Final report on the LEG'*, Eurostat working papers n° 3/2000/E/N°1

¹⁹ *ESSnet-Culture Report*, section 3.4.

²⁰ Heritage; archives; libraries; book and visual arts; performing arts; audiovisual and multimedia; architecture; advertising; art crafts

²¹ en Anglais <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000191061>; en français <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf>

préservation; éducation; gestion / réglementation). L'ordre globalement séquentiel de la liste des six fonctions (une de plus que LEG-Culture) met délibérément l'accent sur la façon dont elles se juxtaposent et se rapportent les unes aux autres dans les activités associées à la culture. Le rapport insiste sur le fait que, quelle que soit la manière dont elles sont ordonnées / séquencées, l'acte de *création* se trouve au cœur des *fonctions* : Selon *ESSnet-Culture*, la *création* sous-tend toute activité culturelle, même pour le domaine du patrimoine.

L'ESSnet définit les professionnels (ci-après dénommés acteurs) comme des personnes qui exercent leur profession « dans des unités économiques des secteurs culturels » mais, ailleurs dans le rapport, en tant que « personnes opérant dans le cycle économique créatif et artistique », c'est-à-dire la création, la production / l'édition; la diffusion / le commerce, la préservation; l'éducation; la gestion / réglementation »²². Reconnaisant que la complexité et la diversité des compétences, des tâches et des lieux de pratique rendent très difficile la classification des professions culturelles, le rapport s'appuie sur la Classification internationale type des professions-08 (CITP-08) tout en restant très critique à son égard. Les professions sont réparties dans la Classification (c'est à dire qu'elles ne sont pas regroupées) et, même au niveau le plus fin (c'est à dire au quatrième niveau du code numérique), sont probablement encore trop agrégées avec d'autres. Les 120 professions recensées dans le rapport final *Essnet-Culture* sont récoltées, en appliquant des critères sur mesure, à partir d'une combinaison de codes CITP-08 et NACE-Rév.²³. Elles ne sont pas nommées pour elles-mêmes dans le rapport *Essnet-Culture*, mais sont plutôt répertoriées en référence à leurs codes à 3 et 4 chiffres, ISCO-08 et NACE, avec une préférence déclarée pour les identifiants à 4 chiffres.

Qui sont les acteurs du patrimoine culturel?

Un modèle produit dans le rapport *Essnet-Culture* identifie trois types de professions/acteurs qui opèrent dans le secteur culturel.²⁴ Aux fins de cet examen du secteur du patrimoine culturel, deux de ces catégories d'acteurs sont spécifiquement pertinentes, à savoir les acteurs employés dans une profession culturelle dans le secteur culturel, par ex. un musicien dans un orchestre, et des acteurs employés dans une profession non culturelle dans le secteur culturel, par ex. un administrateur de théâtre.

L'application de ce modèle au secteur du patrimoine culturel distingue deux types d'acteurs :

- acteurs dont l'occupation est intrinsèquement liée au patrimoine culturel — ils ne pourraient exister dans aucun autre secteur;

²² *Essnet-Culture Report*, p. 55-56 [24]

²³ *Essnet-Culture* définit les professions culturelles comme incluant « les professions impliquées dans le cycle économique créatif et artistique, c'est-à-dire la création, la production, la diffusion et le commerce, la préservation, l'éducation, la gestion et la réglementation, ainsi que la collecte et la préservation du patrimoine. », et a enquêté sur 120 professions identifiées par 3 critères : (a) a des fins d'expression artistique (par exemple, arts visuels, arts du spectacle, arts audiovisuels, etc.); (b) générer, développer, préserver, refléter la signification culturelle; (c) créer, produire ou diffuser des biens et services culturels, généralement protégés par le droit d'auteur » (Rapport final *Essnet-Culture*, p. 144).

²⁴ Les personnes employées dans une profession culturelle dans le secteur culturel (par exemple un musicien d'orchestre); les personnes employées dans une profession culturelle dans le secteur non culturel (par exemple un designer dans l'industrie automobile); les personnes employées dans une profession non culturelle dans le secteur culturel (par exemple, une secrétaire au bureau administratif d'un théâtre).

- les acteurs dont l'occupation n'est pas intrinsèquement liée au patrimoine culturel mais qui travaillent au sein du secteur. Des acteurs similaires peuvent être trouvés dans d'autres secteurs (par exemple les gestionnaires et les administrateurs).

Pourquoi ces catégories sont-elles importantes?

L'application de ces deux catégories d'acteurs au secteur du patrimoine culturel montre qu'il existe des relations comparables entre les acteurs opérant dans le secteur du patrimoine culturel : il existe des acteurs dont la profession n'existe que propre au patrimoine culturel, et d'autres qui ont des compétences transversales applicables dans le domaine du patrimoine culturel.

De même, les six fonctions exercées par les acteurs du cadre du secteur culturel avancées par ESSnet-Culture s'appliquent également au patrimoine culturel, démontrant que le patrimoine culturel peut être considéré comme une entité sectorielle en soi. Cette observation contribue à l'argument déjà convaincant selon lequel le patrimoine culturel devrait être reconnu comme un secteur à part entière dans la NACE. Cela permettrait de disposer des ressources nécessaires en matière d'éducation et de formation et, en conséquence, de dispenser les aptitudes, connaissances et compétences appropriées. En d'autres termes, pour que ces différents *acteurs* remplissent leurs *missions* dans le domaine du patrimoine culturel, ils ont besoin d'un ensemble de compétences, d'aptitudes et de connaissances, c'est-à-dire d'une formation propre. Dans un secteur appelé « patrimoine culturel », la *mission* de ces acteurs est de servir le patrimoine culturel, que ce soit en appliquant des compétences de base qui entrent dans la première catégorie, ou des compétences transversales qui rentrent dans la seconde. Cependant, le fait que certaines professions reposent sur une déontologie particulière, ou code d'éthique/déontologie, est d'une importance cruciale, car leur mission peut avoir un impact direct sur le patrimoine culturel.

Développer le cadre de l'ESSnet

Comme nous l'avons vu, le cadre statistique proposé par ESSnet classe les activités culturelles en 10 domaines culturels, dont le patrimoine fait partie du territoire désormais familier des musées, des lieux historiques, des sites archéologiques et du patrimoine immatériel. (Remarque : les bibliothèques et les archives se sont chacune vu attribuer leur propre domaine culturel unique, ce qui représente 2 autres domaines culturels sur 10.) Cependant, le patrimoine culturel en tant que tel ne doit pas être localisé ni assimilé aux seules institutions culturelles, à des biens figés, des collections conservées dans des lieux dédiés, voire des monuments ²⁵. Le patrimoine lui-même est le résultat de diverses activités sociales, interactions et rencontres qui se produisent dans les neuf domaines culturels restants et dans d'autres. Certes, les collections muséales, les sites historiques et archéologiques, les archives, et ainsi de suite, sont des biens patrimoniaux, mais ils deviennent patrimoniaux en tant que tels lorsque, dans la négociation des valeurs sociétales, on leur reconnaît une certaine puissance (culturelle) de transformation individuelle et collective. Une analogie utile peut se faire en observant le stockage de l'argent dans un coffre-fort bancaire : la valeur et la puissance transformatrice de l'argent ne sont réalisées que lors des transactions socio-économiques.

²⁵ Le fait que chaque secteur et domaine, qu'il soit ou non classé comme culturel, génère son (ses) propre(s) patrimoine(s), atteste de la nature intangible et relationnelle du patrimoine en tant que tel.

À l’instar des vieux billets et pièces de monnaie, les biens patrimoniaux conservent rarement, voire jamais, quelque chose de leur valeur culturelle ou de leur puissance d’origine. Au contraire, la signification et l’action des biens patrimoniaux changent parce qu’ils sont réfractés et/ou négociés à travers les « loupes » culturelles contemporaines complexes et des systèmes de valeurs. Les biens patrimoniaux peuvent être des pierres de touche d’une mémoire culturelle historique; bien que dans de nombreux cas, ils soient bien plus anciens que la portée de cette mémoire culturelle; mais les « clés » utilisées pour les « déverrouiller » sont forgées par la société contemporaine.

Dans de telles circonstances, comment les valeurs authentiques sont-elles associées aux biens patrimoniaux, maintenant et à l’avenir, et protégées contre la fantaisie sociale ou les manipulations populistes ou malveillantes? En reconnaissant l’éventail complet des ressources patrimoniales et, en particulier, du domaine spécialisé des praticiens du patrimoine, dont la pratique comprend l’interprétation, la conservation, la médiation, la diffusion, la gestion et la valorisation de ces patrimoines. Compartimenter le patrimoine en tant que domaine culturel distinct fausse la nature transversale du patrimoine lui-même et, ce faisant, discrédite également le rôle de ses multiples acteurs, y compris le public, qui fournissent pourtant au patrimoine sa puissance de transformation culturelle, telle que le prévoient notamment la Convention de Faro, les *Voix de la culture* sur les compétences et le corpus des études internationales validées par les pairs. Ainsi en témoignent ces textes et la théorie contemporaine du patrimoine, ainsi que les études de cas pertinents qui décrivent et mettent en perspective des méthodologies éprouvées qui amplifient et développent le bien public qu’est le patrimoine culturel.

Considérant la *nature* du patrimoine, et étant donné que la pratique patrimoniale est comprise comme une *fonction/action* qui s’exerce dans les 10 domaines et, en fait, bien au-delà du secteur culturel tel qu’il est défini, le patrimoine culturel devrait se voir accorder un statut sectoriel.

Conclusion

La thèse esquissée ci-dessus démontre que le patrimoine culturel devrait être développé en tant que secteur économique distinct dans les codes NACE, en utilisant les concepts de *mission* tels qu’ils décrivent les *fonctions* et en tenant compte des caractéristiques phénoménologiques du patrimoine en tant que tel. Les activités identifiées dans la NACE reflètent automatiquement les professions trouvées dans la CITEP. En corollaire, les professions sont décrites par leurs compétences, qui se traduisent par des ensembles distincts de connaissances, d’aptitudes et de compétences telles qu’elles sont actuellement identifiées par le Cadre européen des certifications pour chaque profession.

Bien qu’Eurostat ait amélioré la collecte de statistiques sur les activités culturelles en élargissant ses méthodes de collecte de données, telles que l’enquête sur « les forces de travail de l’UE »²⁶, la question de l’identification des activités dans le secteur du patrimoine culturel demeure. Depuis 2016, et à des fins statistiques uniquement, certaines activités sont considérées comme des activités culturelles bien qu’elles soient situées à l’extérieur du secteur R : Arts, spectacles et loisirs. Cela reflète une tentative statistique de prendre en compte les activités du monde réel et a aidé à collecter certaines données. Cependant, le même protocole

²⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/microdata/european-union-labour-force-survey>

n'a pas été et ne peut pas être utilisé pour les activités patrimoniales car les données ne distinguent pas les activités culturelles des activités liées au patrimoine. Dans l'ensemble, les statistiques sur l'emploi culturel sont obtenues sur la base du croisement de diverses données, de chiffres estimés à partir des données fournies par les pays adhérents et de la compilation de plusieurs méthodes de collecte de données. Il n'existe pas de méthodologie de classification complète pour la collecte de données sur l'emploi dans le secteur du patrimoine et, par conséquent, ces statistiques restent cachées²⁷.

La proposition contenue dans ce document est la meilleure solution qui puisse être développée tout en travaillant au sein des structures actuelles. Elle permet d'évaluer le secteur et d'apporter des modifications en s'attachant aux travaux menés à ce jour, y compris le projet du « schéma directeur » (Blueprint project) issu des travaux du Dialogue des voix de la culture sur les compétences qui répond aux préoccupations soulevées dans le Rapport sur la culture de l'ESSnet.

²⁷ Eurostat, *Guide to Eurostat culture statistics*. Publications Office of the European Union, 2018 <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-18-011>

Les auteurs

Elis Marçal Conservatrice-restauratrice depuis 1996, propriétaire et associée gérante dans une entreprise de conservation du patrimoine culturel. Travaille depuis 1996 dans des musées et avec des institutions du patrimoine culturel nationales, régionales et locales.

Nommée déléguée de l'ARP à l'ECCO en 2012, membre du comité puis successivement trésorière, et en 2020 élu présidente de l'ECCO. Depuis 2014 était la référente du groupe sur le projet « Profil NACE et ISCO pour le projet Conservateur-restaurateur ». Représentante de l'ECCO sur le projet VoC et groupe de travail OMC sur « les compétences, la formation et le transfert de connaissances pour les professions traditionnelles et émergentes du patrimoine » en 2017 et 2018. A contribué en tant qu'auteur à plusieurs publications mentionnées dans la bibliographie.

Susan Corr Susan Corr est conservatrice-restauratrice de papier et membre accréditée de l'*Institute of conservator-restorers* en Irlande. Elle a été présidente de l'ECCO 2013-2020 et était un expert de la DG Culture et Éducation de la Commission européenne 2016.

David Aguilera Cueco Conservateur restaurateur de peintures et d'art contemporain, dès 1985, diplômé des masters en Conservation-restauration (2000) et en Conservation préventive (2004) de l'université de Paris 1. Exerce comme profession libérale depuis 1985, pour les musées, les monuments historiques et quelques galeries. A contribué à la conservation-restauration de *La Liberté guidant le peuple*, d'E. Delacroix, l'avion de Blériot, qui a traversé la manche en 1909, et a participé au désamiantage de *La Fée Électricité* de R. Dufy, en équipe avec Mme F. Joseph. Membre actif de divers conseils d'administration : ARAAFU (depuis 1982), FFCR (1992-2018), ECCO (de 2006 à 2018 en tant que représentant français de la FFCR). Militant engagé pour la reconnaissance publique et légale de la profession de conservateur-restaurateur, en tant que profession responsable et d'intérêt général. Également expert au niveau français et européen au comité technique 346 du CEN (Comité européen de normalisation) « *Conservation of cultural property* », (depuis 2009). dcueco.frjoseph@gmail.com

Jeremy Hutchings Ancien professeur assistant de Conservation des biens culturels, université d'Oslo, Norvège. A enseigné la conservation curative et la conservation préventive, pour les diplômés de licence et de master, près de dix ans. Responsable de la conservation des collections au musée des Forces armées norvégiennes. Diplômé en Conservation archéologique à l'université de Durham, en Conservation de l'architecture à l'université de Bristol, et docteur à l'*University College*, Londres. Ancien président de la section métaux de l'IKIC, accrédité PACR (2000-2010) et représentant pour ENCoRe (2001-2010), ancien président de NKF-Norway (2012-2014), représentant et membre du conseil d'administration de l'ECCO (2007-2014). Praticien pendant plus de 25 années, a pu intervenir sur de nombreux projets, depuis les avions jusqu'à des biens archéologiques. Ses recherches portent sur le développement durable du patrimoine culturel, la conception et la logique des systèmes, l'environnement dans les musées, l'électrochimie en conservation-restauration et les enjeux légaux pour les conservateurs-restaurateurs. Son doctorat était consacré à la construction d'un « modèle conceptuel orienté « objectifs » pour la gestion durable du patrimoine culturel ». jhutchingsprivate@gmail.com

Conor Newman Conor Newman est maître de conférences en archéologie à l'Université nationale d'Irlande, Galway, et était auparavant président du Heritage Council of Ireland (2008-16). School of Geography, Archaeology, and Irish Studies, National University of Ireland Galway University Road, Galway H91TK33, IRELAND